

L'an deux mil vingt-cinq et le 18 septembre à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

**Étaient présents :** M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu

**Étaient excusés :** M. Sylvain Reboulet (pouvoir donné à M. Pochon)

**Étaient absents :** Mme Déborah Garcia

**Secrétaire de séance :** Mme Pascale Bonnet

**Nombre de membres en exercice :** 13

**Nombre de membres présents :** 11

**Nombre de votants :** 12

**Date de convocation :** 13/09/2025

### **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025 :**

*Approbation du compte rendu à l'unanimité (12).*

### **2 – Affaires soumises à délibération :**

#### **Construction Halle bois photovoltaïque, choix des entreprises :**

La consultation pour le lot unique (fondations, structure, toiture et bardage) lancée le 12 juillet, s'est achevée le 19 août. La Commission d'Appel d'Offres CAO s'est réunie le 26 août à 18h. Rappel des critères d'appréciation des offres (40 pts prix, 60 pts critères techniques). 3 réponses, Royans charpente, le groupement SN Lagut et Méalonier, et Bernard. Les 3 entreprises ont fait une proposition financière qui dépasse largement le budget prévisionnel. La CAO a décidé de rentrer dans une phase de négociation, du 28 août au 11 septembre, avec 2 demandes, un réexamen des prix et des précisions sur la technique utilisée pour les fondations. Les 3 entreprises ont répondu dans le délai. Les nouvelles propositions financières restent trop élevées (+39.000€ pour la plus faible) et le gros écart dans le chiffrage de la partie fondations demeure malgré un choix technique identique (+38.000€ entre le plus cher et le moins cher). La valeur technique des offres diffère entre les entreprises les plus expérimentées et celles moins. La CAO s'est réunie de nouveau le 16 septembre pour examiner la situation. Elle propose de déclarer cette consultation infructueuse et de relancer une nouvelle consultation en séparant la partie fondations, du reste. 3 semaines de consultation entre le 23 septembre et le 14 octobre 12h. Nouvelle CAO le 14 octobre à 18h30, avant le conseil municipal du 16 octobre.

*A l'unanimité (12), le conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres.*

#### **Acquisition de 3 parcelles situées dans la Zone de Prémption et de Protection de l'Espace Naturel Sensible de l'étang du Mouchet :**

Les propriétaires des parcelles A33, A54 et A55 d'une surface totale de 11.620m<sup>2</sup>, Mme Martine Desgranges, M. Gilles Desgranges et M. Jean Laurent Pochon, proposent à la commune de les lui céder selon le tarif convenu avec le Département soit 0.25€ le m<sup>2</sup>. Les parcelles A54 et A55 sont voisines de la zone urbanisée du chemin des Fonts, longent le ruisseau de la petite Veauene, propriété communale et touchent aussi la parcelle A792, propriété communale située à l'ouest du lotissement de l'Orée du bois. La parcelle A33 se situe entre la rivière Veauene et le chemin de l'étang, immédiatement au sud d'une autre parcelle communale qui borde l'étang au sud. L'acquisition de ces parcelles constitue un acte environnemental de protection de l'ENS. Les parcelles sont boisées. Un entretien des bordures le long des zones urbanisées serait nécessaire (arbres menaçant de tomber en direction des maisons). Un sentier pourrait être aménagé sur cette bordure. Le prix d'achat serait de 2.905,00€. Le Département subventionne l'acquisition, à hauteur de 50%, soit un montant de 1.452,50€. Le montant de l'acquisition pour la commune serait donc de 1.452,50€. A ajouter les frais notariés (recours à un rédacteur d'acte authentique 600€ environ). Le processus va prendre du temps, octroi de la subvention dans un 1<sup>er</sup> temps puis recours au rédacteur. Une ligne budgétaire de 3.500€ a été prévue à cet effet dans le budget 2025, mais la dépense concernerait plutôt le budget 2026.

*Après débat, à l'unanimité (12), le conseil municipal donne un accord de principe. Toujours à l'unanimité (12), il autorise le Maire à solliciter la subvention du département.*

#### **Modification statutaire Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme :**

La commune est adhérente au SDED comme la plupart des communes du département pour les questions d'alimentation électrique et d'éclairage public. Le SDED souhaite réviser ses statuts pour mieux répondre aux attentes des collectivités, notamment en matière de développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (permettre aux communes d'installer des bornes de recharge IRVE <=22Kva), des projets d'autoconsommation collective et pour prendre en compte le changement du mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire à Vassieux en Vercors. Il demande aux communes adhérentes de se prononcer sur l'évolution statutaire. Cela concerne 2 délibérations différentes (une pour les IRVE et l'autoconsommation collective et une 2<sup>nd</sup>e sur le retrait de la compétence réseau de chaleur gaz et de froid, restituée à Vassieux en Vercors). Si nous ne nous prononçons pas dans les 3 mois, notre avis est réputé défavorable.

*A l'unanimité (12), le conseil municipal donne un avis favorable.*

### **3 – Affaires soumises à décision :**

#### **Exercice du droit de préemption :**

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé 65 rue du puits, parcelles A677, A679 et A708. Ces terrains sont situés en zone U.

*A l'unanimité (12), le conseil municipal décide de ne pas préempter.*

#### **Sécurisation du carrefour rue du 15 juin 1944, rue du presbytère, rue de l'église et rue de la salle des fêtes :**

Éléments de discussion : Un trafic important est constaté sur la rue du presbytère, étroite et manquant de visibilité, dans le sens nord sud. Lors des travaux de rénovation de la traverse de village en 2018, il avait été conseillé de supprimer le « Stop » au débouché de la rue du presbytère sur le carrefour. De ce fait, la priorité à droite est devenue la règle dans l'ensemble du carrefour sachant que 2 des 4 rues, la rue de l'église et la rue de la salle des fêtes, sont sur la route départementale, RD115A. 5 options sont possibles : A ne rien changer, B réinstaller

le « Stop » supprimé, C mettre la rue du presbytère en sens interdit direction Nord Sud (circulation dans cette petite rue, restreinte aux riverains, trafic nord sud orienté vers la rue de l'église), D mettre en sens unique la rue du presbytère dans le sens nord sud avec mise en place d'un « Stop » au bout de la rue du 15 juin 1944 ou E mettre uniquement un « Stop » sur la rue du 15 juin 1944 quand elle arrive au carrefour. Après échanges, chaque conseiller s'est prononcé sur sa solution préférée. Les résultats du vote sont les suivants : A 0 voix, B 2 voix, C 0 voix, D 4 voix et E 6 voix.

*Le conseil municipal valide le choix de la solution E, à savoir la mise en place d'un panneau Stop à l'extrémité Nord de la Rue du 15 juin 1944.*

Pour améliorer la visibilité des usagers arrivant de la rue de l'église, il est proposé de ne plus permettre le stationnement de véhicules, à proximité du carrefour dans l'espace situé entre la maison de M. Borne et la rue de l'église. Des poutres en bois ont été implantées à cet effet au mois de juillet.

#### **4 – Affaires non soumises à délibération, Informations**

**Conseil des maires du 17 septembre 2025 :** Ordre du jour. Classement UNESCO des appellations des Côtes du Rhône Septentrionales Intervention de l'association de Rhône en Vignes, Transport Mobilité présentation du Service Ferroviaire Express Régional Métropolitain de Lyon SERM, Développement économique avis sur l'orientation du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial et de Services SDUCS, Règlement des aides aux Très Petites Entreprises TPE point méthodologique et avancée des rencontres avec les communes, Développement local Contrat de Réussite vers la Transition Ecologique CRTE avancement des rencontres avec les communes, Habitat Programme Local de l'Habitat 2026-2031 point sur la consultation des communes.

**Travaux traverse de village :** dernières tâches exécutées, le retrait du panneau de chantier de la place de la fontaine, la réinstallation de la porte grillagée de l'ancienne mairie et le bilan financier des opérations. Reste à réaliser, la fin de l'aménagement de « l'effet de porte » route de Tain », avec le retrait de 2 poteaux Télécom, l'enfouissement du réseau et les plantations.

**Urbanisme :** commission le 24 juillet, nouvelle commission le 9 octobre.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Loïc Perrier pour la création d'un abri de terrasse, rue du 19 mars 1962. DP de M. Christophe Garnier (mandat à la société Conforto) pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, rue des Gourras.

Accord : DP de M. Luc Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques, rue du 19 mars 1962. DP pour la réalisation d'une clôture, maison de M. et Mme Alain Nulac, route de Tain.

#### **Gestion des personnels communaux :**

Du fait du départ de Mme Margot Pouchin Jaffuel, et d'une réorganisation de l'équipe des agents sur l'école, la commune vient de recruter M. Eric Félix et Mme Myriam Chirouze pour assurer une partie de l'accompagnement du transport scolaire (3h hebdo) et renforcer l'équipe cantine (2\*6h hebdo) sur période scolaire.

#### **Exercice Plan Communal de Sauvegarde PCS :**

Validation du PCS en avril dernier. Programmation d'un exercice le samedi 25 octobre 2025 de 9h à 12h, en mairie de Chavannes. Thématique retenue, un déraillement du Train à Grande Vitesse à proximité du chemin du Mulet. Présence des conseillers municipaux, d'une partie des agents communaux, d'un animateur de l'Institut des Risques Majeurs IRMA, d'Arche Agglo et des pompiers de Saint Donat.

**Fermeture du réseau cuivre :** 32 communes de la Drôme du lot 4 dont Chavannes, vont connaître prochainement la fermeture du réseau. Fermeture commerciale le 31 janvier 2026 et fermeture technique le 31 octobre 2028. Après ces dates, l'accès Internet et téléphonique s'effectuera uniquement par la fibre ou le satellite (4G - 5G). ADN Ardèche Drôme Numérique ADN et son opérateur Axione, préparent pour 2026, l'arrivée de la fibre aux quartiers des Egrèves et des Fouillouses (en lien avec la fin des travaux de rénovation de la RD67).

#### **Prévention des inondations :**

Arche Agglo prépare son 2nd Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI 2). Après un atelier de concertation avec les communes du territoire en juin dernier, une consultation du public se déroulera du 8 septembre au 15 novembre 2025. L'avis du public pourra être donné en ligne ou sur des registres disponibles en mairie, aux horaires d'ouverture.

#### **Divers :**

Réunion des responsables associatifs sur l'usage des locaux communaux le lundi 22 septembre à 18h30 à la Mairie.

Entretien de vos haies et arbustes débordant sur le domaine public (route, place, trottoir...), merci de le faire régulièrement, obligation légale.

Lutte contre la présence de l'ambrosie : Cette plante contient des substances allergènes, merci de la faucher ou de l'arracher.

L'exposition de photos sur les 50 ans de l'association Sports et Loisirs, présentée lors de la fête du village, se prolonge à la mairie en salle du conseil municipal aux heures d'ouverture jusqu'au 11 novembre, où elle sera transférée à la salle des associations.

Dégradations observées sur les balises de virage au pont du Merdarioux, route de Clérieux.

2 incendies, cet été, en bordure de chaussée signalés sur notre commune, provoqués probablement par des mégots jetés.

Travaux complémentaires à l'église : réalisation et pose du panneau confessionnal.

Travaux de réfection du chemin des Gazeaux, de la place de l'église et du chemin des Sarras.

Restauration du cadastre Napoléonien (1812) et d'anciens documents administratifs ayant une valeur patrimoniale : demande de devis en cours auprès de restaurateurs locaux. Travaux subventionnables.

Intérêts d'emprunt : l'unique emprunt communal (école) va bénéficier de la baisse du taux du livret A passé à 1.7% au 1<sup>er</sup> août du fait de l'indexation du taux d'emprunt sur le taux du livret A. Sur une année, cela représente une baisse de 2.900€.

En juillet, la maraîchère de Saint Donat nous a indiqué qu'elle ne poursuivrait pas le marché, après 2 semaines de présence, en raison de la charge de travail. Dommage !